



**TRAVAUX DE SUIVI ET CONTROLE QUALITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
QUATRE-VINGT (80) SALLES DE CLASSE EQUIPEES EN MOBILIER,
CENT CINQUANTE-QUATRE (154) CABINES DE LATRINES ET TREIZE (13) POINTS
D'EAU DANS LES PROVINCES DU BATHA, HADJER-LAMIS,
LOGONE ORIENTAL ET MANDOUL DU PREAT.**

Sous réserve des conditions énoncées en annexe, les offres **EN DOUBLE EXEMPLAIRE** et **SOUS PLI CACHETE**, seront reçues par le bureau indiqué ci-dessus jusqu'au :

23 septembre 2019 à 11h00

Il est impératif que la référence **AO/2019/9151990** soit mentionnée sur l'enveloppe contenant les offres technique et financière sans aucune autre référence ni destinataire. Tout soumissionnaire doit s'assurer que le pli contenant les offres soit déposé dans l'urne qui se trouve à l'accueil/réception du bureau de l'UNICEF, Route de l'Aéroport 1039 N'Djamena.

L'ouverture des plis contenant les offres aura lieu le 23 septembre 2019 à 11h00 à l'UNICEF et ne sera pas publique.

DESTINATION ET PROGRAMME : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SUPERVISION, CONTROLE ET ASSURANCE QUALITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE-VINGT (80) SALLES DE CLASSE EQUIPEES EN MOBILIER, CENT CINQUANTE QUATRE (154) CABINES DE LATRINES ET TREIZE (13) POINTS D'EAU DANS LES PROVINCES DU BATHA, HADJER-LAMIS, LOGONE ORIENTAL ET MANDOUL DU PREAT.

1. Phase Préparatoire de l'intervention sur le terrain : En étroite collaboration avec l'équipe technique de l'unité Construction de l'UNICEF.

- Consultation des dispositions techniques, administratives et financières prévues dans les contrats signés avec les entreprises d'exécution ;
- Mise au point des outils, documents et moyens nécessaires à la réalisation de la mission de supervision des travaux ;
- Sensibilisation des équipes de contrôle aux exigences techniques du projet et mise en garde des actions correctives dans le cas d'identification d'anomalies dans le déroulement des activités ;
- Information et prévention contre les accidents au niveau de l'école avant, pendant et après les travaux ;
- Levée topographique du domaine scolaire avec des positions des infrastructures existantes et le projet à réaliser ;
- Contrôler et approuver les dispositions générales prises par l'Entrepreneur chargé de l'exécution des travaux ;
- Information et prévention contre les accidents au niveau de l'école avant, pendant et après les travaux.

2. Phase de Suivi et Contrôle de Qualité

Elle consiste à :



**TRAVAUX DE SUIVI ET CONTROLE QUALITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
QUATRE-VINGT (80) SALLES DE CLASSE EQUIPEES EN MOBILIER,
CENT CINQUANTE-QUATRE (154) CABINES DE LATRINES ET TREIZE (13) POINTS
D'EAU DANS LES PROVINCES DU BATHA, HADJER-LAMIS,
LOGONE ORIENTAL ET MANDOUL DU PREAT.**

Sous réserve des conditions énoncées en annexe, les offres **EN DOUBLE EXEMPLAIRE** et **SOUS PLI CACHETE**, seront reçues par le bureau indiqué ci-dessus jusqu'au :

23 septembre 2019 à 11h00

Il est impératif que la référence **AO/2019/9151990** soit mentionnée sur l'enveloppe contenant les offres technique et financière sans aucune autre référence ni destinataire. Tout soumissionnaire doit s'assurer que le pli contenant les offres soit déposé dans l'urne qui se trouve à l'accueil/réception du bureau de l'UNICEF, Route de l'Aéroport 1039 N'Djamena.

L'ouverture des plis contenant les offres aura lieu le 23 septembre 2019 à 11h00 à l'UNICEF et ne sera pas publique.

DESTINATION ET PROGRAMME : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SUPERVISION, CONTROLE ET ASSURANCE QUALITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE-VINGT (80) SALLES DE CLASSE EQUIPEES EN MOBILIER, CENT CINQUANTE QUATRE (154) CABINES DE LATRINES ET TREIZE (13) POINTS D'EAU DANS LES PROVINCES DU BATHA, HADJER-LAMIS, LOGONE ORIENTAL ET MANDOUL DU PREAT.

1. Phase Préparatoire de l'intervention sur le terrain : En étroite collaboration avec l'équipe technique de l'unité Construction de l'UNICEF.

- Consultation des dispositions techniques, administratives et financières prévues dans les contrats signés avec les entreprises d'exécution ;
- Mise au point des outils, documents et moyens nécessaires à la réalisation de la mission de supervision des travaux ;
- Sensibilisation des équipes de contrôle aux exigences techniques du projet et mise en garde des actions correctives dans le cas d'identification d'anomalies dans le déroulement des activités ;
- Information et prévention contre les accidents au niveau de l'école avant, pendant et après les travaux ;
- Levée topographique du domaine scolaire avec des positions des infrastructures existantes et le projet à réaliser ;
- Contrôler et approuver les dispositions générales prises par l'Entrepreneur chargé de l'exécution des travaux ;
- Information et prévention contre les accidents au niveau de l'école avant, pendant et après les travaux.

2. Phase de Suivi et Contrôle de Qualité

Elle consiste à :

2. Phase de Suivi et Contrôle de Qualité

Elle consiste à :

- S'assurer du respect des normes de construction, des conditions de travail et des modes d'exécution prévus dans les contrats ;
- Rendre des visites deux fois par mois sur chaque site pour constater l'état d'avancement et la conformité des travaux par rapport aux demandes de décaissement faites par les entreprises ;
- Rédiger des rapports bimensuels contenant la situation site par site et l'analyse du déroulement des opérations. Ces documents de travail permettront aux deux parties d'affiner la stratégie et d'optimiser l'évolution globale des activités ;
- Gérer, contrôler et surveiller la conformité des travaux, des fournitures, des équipements et des matériaux, ainsi que leur fabrication et leur mise en œuvre, respectivement aux documents du projet approuvés, aux spécifications techniques du marché des travaux, aux qualités exigées, aux décisions prises par le Client et aux règles de l'art.
- Faire la réception partielle par rubriques de tâches achevées.

3. Phase de Réception des Ouvrages

Le Bureau d'Etudes aura pour obligation de :

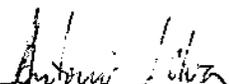
- Organiser les séances de réceptions provisoires des ouvrages en présence des Autorités compétentes.
- Organiser les séances de réceptions techniques des ouvrages en présence de l'équipe technique de l'unité construction de l'UNICEF et du MENPC.
- Préparer, en conformité avec les clauses contractuelles des marchés de travaux, les rapports de réception des travaux et les certificats d'achèvement.
- Veiller à ce que l'organisme d'exécution réalise les actions nécessaires pour lever les réserves exprimées lors de la réception technique des ouvrages, dans le délai imparti.
- Evaluer, constater et notifier les entreprises sur les remises en état nécessaires des ouvrages pendant la période de garantie.
- Visiter, avec les titulaires, les travaux après le délai de garantie (1an) et émettre les recommandations pour les corps d'ouvrage qui devraient être réparés avant la réception définitive.
- Dresser un plan de recollement.

DELAI DE FOURNITURE DE SERVICE : Voir paragraphe 2. ECHEANCE

Pour toute information supplémentaire, s'adresser à la Section Approvisionnement - Bureau Unicef N'Djamena

Préparée par : UNICEF Unité Construction

Emise par :


Antonio Silva

Supply & Procurement Manager



Farah FEDDAL

Construction Specialist

CLAUSES CONTRACTUELLES

1. OBJET

Dans le cadre du Projet de Renforcement de l'Education et de l'Alphabétisation au Tchad (PREAT), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance au Tchad (UNICEF – Tchad) et le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique (MENPC) lancent un appel d'offres pour le recrutement de bureaux d'études spécialisés en suivi et contrôle qualité des infrastructures scolaires à savoir la construction de quatre-vingt (80) salles de classe équipées en mobilier, cent cinquante-quatre (154) cabines de latrines et treize (13) points d'eau dans des écoles dans quatre (04) provinces du Tchad.

Ainsi, l'UNICEF souhaite recourir à plusieurs Bureaux d'Etudes pour vérifier que les agencements techniques prévus dans le contrat avec l'entreprise sont respectés.

La présente consultation a pour objet l'exécution, pour le compte de l'UNICEF, des prestations de gérer, contrôler et surveiller les travaux de construction des salles de classe équipées en mobilier, latrines et points d'eau définis à l'annexe 2.

2. ECHEANCE

Délai d'exécution : Les soumissionnaires sont priés de mentionner leur délai de prestation de service, le délai d'exécution des prestations que le soumissionnaire proposera à sa convenance ne devra pas être inférieur à **SIX (06) MOIS par lot** à partir de la date de notification de l'ordre de service de commencer à contrôler et à surveiller les travaux.

Début des prestations : Le début des prestations sera notifié par UNICEF au Titulaire par ordre de service de commencer les prestations. Les soumissionnaires sont priés de mentionner leur délai de prestation de service pour chaque phase, comme spécifié en annexe 7.

3. PRIX ET REDUCTIONS

3.1 Les offres devront être exprimées en XAF. Les éventuelles remises de prix ou facilité de paiements doivent être spécifiées sur les documents de soumission.

3.2 Les prix devront être valables pour toute la durée de la prestation.

3.3 Les soumissionnaires sont priés d'utiliser les tableaux en Annexe 1 pour soumettre leurs prix. Les Informations complémentaires s'il y a lieu devront être annexées aux offres.

Compte tenu de la durée fixée pour le présent contrat, les prix unitaires de l'offre du titulaire ne sont pas révisables en fonction des variations des conditions économiques du Pays. Ainsi, ces prix sont fermes et non susceptibles de révision.

4. PRESTATION

4.1. La prestation du service devra être faite selon les clauses du contrat résultant de cet appel d'offres et suivant les termes et conditions de cet appel d'offre.

4.2 Les soumissionnaires sont priés de prendre note que l'UNICEF évaluera les performances des soumissionnaires retenus, selon des critères qualitatifs et de prix. Les prestations qui doivent être assurées

par le Titulaire dans les conditions prévues par le présent C.C.A et ses annexes se trouvent dans la partie « termes de référence » joints au présent CCA. Elles comprennent généralement :

- (a). Le contrôle et la surveillance des travaux définis dans les termes de référence où chaque étape de la construction doit faire l'objet de réception contradictoire à savoir les dimensions (largeur, longueur et épaisseur), les ferrillages, les murs, les coffrages, les menuiseries, charpentes doivent être vérifiées et cocher dans un PV de réception avec des photos numériques claires en appui.
- (b). La coordination générale entre les phasages des travaux des différents corps d'état, entre les différentes entreprises sur le chantier, entre les entreprises et les démembrements du Ministère de l'Education ;
- (c). Le contrôle administratif et financier des travaux ;
- (d). L'assistance à UNICEF pour l'étude des éventuelles modifications du projet ;
- (e). L'assistance à UNICEF pour les éventuels litiges pouvant survenir en cours des travaux.

5. SOUS-TRAITANCE

Les soumissionnaires doivent identifier dans leur offre toute sous-traitance éventuelle de leurs services. Celles-ci seront revues par l'UNICEF avant la signature du contrat.

6. REPRESENTATION DES SOUMISSIONNAIRES

Le soumissionnaire affirme et garantit :

- (a) Qu'il a le personnel, l'expérience, les qualifications, les possibilités, les ressources financières et autres capacités pour assumer et répondre aux obligations inhérentes à tout arrangement à long terme ou bon de commande ;
- (b) Que son Bureau d'Etudes est légalement enregistré.

7. EVALUATION DES BUREAUX D'ETUDES

Il est demandé au(x) soumissionnaires sélectionnés de fournir les informations qui sont décrites ci-dessous. Ces informations et tous les documents requis seront utilisés pour évaluer et approuver les offres. Il est donc de l'intérêt des soumissionnaires de fournir ces renseignements dès que possible, car les recommandations ne seront faites qu'à des candidats répondant aux critères de sélection. Les pièces à fournir sont :

- Présentation brève de l'organisme y compris **(i)** effectif - superviseurs, personnel qualifié et non qualifié - **(ii)** chiffre d'affaires annuel, **(iii)** nombre d'années effectives dans le domaine de la consultation, **(iv)** équipements et moyens de mobilisation des effectifs, **(v)** politique/procédures d'assurance de la qualité,
- Références portant sur les contrats précédents et/ou les travaux réalisés, prouvant vos qualifications à participer,
- La fiche d'inscription en annexe dûment remplie.

Pièces exigées pour la présentation des offres :

Pour ce faire, se conférer aux modèles de document à fournir figurant dans le présent cahier des charges.

Toutes les pièces exigées sont à établir en deux (2) exemplaires dont un (1) original, marquée comme telle, et une (1) copie également marquée comme telle.

Ci-après les pièces exigées pour la présentation des offres :

Offre

technique :

- Une note justifiant la qualité et les pouvoirs du signataire de la soumission ;
- Pièce n° 1.** Le pacte d'intégrité pour la soumission ;
- Pièce n° 2.** Liste du personnel (cf. modèle en annexe 5 dans le présent cahier des charges) et copies légalisées des diplômes pour la mission de contrôle et de la surveillance des travaux ;
- Pièce n° 3.** Méthodologie de travail proposée eu égard aux termes de référence du présent cahier des charges ;
- Pièce n° 4.** Liste des matériels proposés pour satisfaire la mission de contrôle et de la surveillance des travaux (cf. annexe 6). Et les photocopies légalisées des pièces justificatives d'appartenance ou de location ;
- Pièce n° 5.** Les photocopies certifiées des pièces administratives de l'année en cours conformément à la loi Tchadienne ;
- Pièce n° 6.** Les références du Soumissionnaire en termes de prestations similaires, et les photocopies légalisées des pièces justificatives ;

Note : L'offre technique ne doit comporter aucune information financière.

Offre

financière :

- Pièce n° 7.** La soumission (cf. modèle en annexe 4 inclus dans le présent cahier des charges) ;
- Pièce n° 8.** Tableau des prix unitaires dûment complété, paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page.

Toutes ces pièces sont à établir en DEUX (02) exemplaires dont UN (01) original, marqué comme tel, et UNE (01) copie également marquée comme telle.

8. EVALUATION DES OFFRES

8.1 Généralité :

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- L'évaluation du Bureau d'Etudes tel que mentionnée ci-dessus ;
- Le coût en XAF (voir paragraphe 3 ci-dessus) ;
- La méthodologie de contrôle et surveillance ;
- La stratégie de contrôle de qualité ;
- Les références des travaux précédemment effectués ;
- Le personnel clé par lot ;
- Les matériels par lot.

8.2 Déroulement de l'appel d'offres

- Appel d'offres ouvert suivant la publication de la demande de proposition au lancement de cet appel d'offres du PREAT ;
- Remise des offres ;
- Dépouillement des offres en séance non publique ;

- Analyse des offres techniques ;
- Ouvertures des offres financières en séance non publique;
- Analyse et nomination de l'adjudicataire et début des prestations.

8.3 Nomination de l'adjudicataire.

- Lors du dépouillement des offres techniques, il y sera procédé à la vérification de la recevabilité de toutes les offres ;
- La nomination de(s) l'adjudicataire(s) sera conforme aux critères de notation donnés en annexe.
- La prestation du service devra être faite selon les clauses du contrat résultant de cet appel d'offres et suivant les termes et conditions de cet appel d'offres ;
- Les soumissionnaires sont priés de prendre note que l'UNICEF évaluera les performances des soumissionnaires retenus, selon des critères qualitatifs et de prix.

8.4 Résultat de l'appel d'offres.

- Le soumissionnaire est invité à bien remplir les obligations demandées par le présent cahier des charges, car après remise des offres, aucune information ne sera demandée, ni émise par l'UNICEF. En cas d'erreur, omission ou pièces manquantes, l'UNICEF ne sera pas tenu responsable.
- Les résultats de l'appel d'offres (Techniques et financiers) ne deviendront définitifs qu'après la délibération faite par la Commission Interne des Marchés de l'UNICEF. La décision prise à cette délibération sera définitive et l'UNICEF se réserve le droit de ne donner aucune explication sur son choix.
- Il est demandé au(x) soumissionnaires sélectionnés de fournir les informations qui sont décrites ci-dessous. Ces informations et tous les documents requis seront utilisés pour évaluer et approuver les offres. Il est donc de l'intérêt des soumissionnaires de fournir ces renseignements dès que possible, car les recommandations ne seront faites qu'à des candidats répondant aux critères de sélection.

9. DOMMAGES ET INTERETS

9.1 En cas de désistement après la signature du contrat, le soumissionnaire sera éliminé de la liste des Bureaux d'Etudes et en conséquence ne sera plus contracté par l'UNICEF.

9.2 En cas de manque de conformité dans la prestation du service, l'UNICEF se réserve le droit de demander des dommages et intérêts au soumissionnaire et de déduire 0.5 % de la valeur de la facture par jour de retard dans les obligations du Bureau d'Etudes, jusqu'à un maximum de 10 % de la valeur de la facture. Le paiement ou la déduction de ces dommages et intérêts ne relève pas le Bureau d'Etudes de ses obligations ou de ses devoirs stipulés dans le contrat de service signé entre les parties.

10. PAIEMENT

10.1 Le paiement sera effectué par l'UNICEF à N'Djamena par virement bancaire au plus tard 30 jours après la présentation de la facture originale et de la présentation des rapports stipulés dans le contrat de service signé entre les parties.

10.2 Les soumissionnaires sont priés d'indiquer toutes les références bancaires nécessaires au paiement des factures.

11. TERMES ET CONDITIONS GENERALES

Les Termes et Conditions générales de l'UNICEF joints à cet appel d'offre s'appliqueront à tout contrat de services résultant de cet appel. En cas d'inconsistance entre ces documents, les documents ci-après seront appliqués dans l'ordre suivant :

- (a) Les Termes et Conditions générales de l'UNICEF ;
- (b) Le bon de commande.

12. RESPONSABILITE

- 12.1 L'UNICEF, les Nations Unies, ses agences et organisations, ses employés et agents sont exempts de toute responsabilité dans le respect de n'importe quelle perte directe, indirecte ou consécutive et/ou dégât et/ou blessure supportée par le Bureau d'Etudes, ses employés, agents ou n'importe quelle tierce personne résultant de cet accord ou l'exécution de ce dernier qui est mis en œuvre entièrement au risque du Bureau d'Etudes, ses agents, ou des employés. Si n'importe quelle revendication surgit, le Bureau d'Etudes exemptera l'UNICEF, les Nations Unies, ses agences et organisations, ses employés et agents de toute responsabilité.
- 12.2 De plus, le Bureau d'Etudes assumera la pleine responsabilité de n'importe quel acte frauduleux et/ou illégaux qu'il commet sciemment ou inconsciemment et l'UNICEF sera exempt de toute responsabilité à cet égard.

TERMES DE REFERENCES

ARTICLE 1.01. CONSISTANCE DES TRAVAUX A CONTROLER

Les prestations demandées au Titulaire consistent à la levée topographique du domaine scolaire et ainsi que les infrastructures existantes, ensuite la proposition de l'emplacement des nouvelles infrastructures. Après approbation de l'UNICEF du projet d'implantation dont les entreprises vont commencer les travaux, le bureau d'études va assurer le contrôle et la surveillance des travaux.

Cet appel d'offres lancé par l'UNICEF concerne la mission de supervision, contrôle et assurance qualité des travaux de construction 80 salles de classe équipées en mobilier, cent cinquante-quatre (154) cabines de latrines et treize (13) points d'eau dans les écoles dans les provinces du **Batha, Hadjer-Lamis, Logone Oriental et Mandoul** du projet PREAT.

ARTICLE 1.02. PRESTATIONS AU TITRE DU CONTROLE DES TRAVAUX

Outre les dispositions particulières liées à l'incidence des travaux sur l'exploitation qui seront arrêtées conjointement par le Titulaire, l'unité Construction de l'UNICEF. Le Titulaire agira au nom de l'UNICEF pour les prestations de contrôle relatives à :

1. L'exécution des travaux décrits à l'article 1.01 ci-dessus.

L'assistance à la réunion d'information organisée par l'équipe technique de l'Unité Construction de l'UNICEF : la présence du bureau d'études est obligatoire.

2. L'approbation des dispositions techniques particulières prévues pour l'exécution des travaux notamment :

- 2.1 La réception technique des installations de chantier de l'Entrepreneur conformément aux dispositions du marché passé avec ce dernier. Il procédera au relevé contradictoire des éléments devant revenir au bureau de l'UNICEF en fin de chantier et ceux restant propriété de l'Entrepreneur ;
- 2.2 La réception technique des fournitures et des équipements, Le Titulaire vérifiera notamment la conformité du point de vue quantitatif (nombre) et qualitatif (type et état) par rapport aux engagements de l'Entrepreneur des travaux lors de sa soumission, Il doit, en conséquence, demander à l'UNICEF la soumission technique de l'Entrepreneur chargé de l'exécution des travaux;
- 2.3 L'approbation des projets d'exécution établis par l'Entrepreneur chargé de l'exécution des travaux, documents d'exécution soumis par l'Entreprise dans un délai de 5 jours après notification (les notes de calcul suivant les règles citées dans le documents à fournir, plans de coffrages, plans de ferrailage et nomenclatures des aciers, plan d'installation de chantier et le planning opérationnel d'intervention). Le bureau d'études veillera à ce que tous ces documents soient soumis dans les temps afin de respecter le planning de construction.
- 2.4 L'approbation des corrections topographiques apportées éventuellement par l'Entrepreneur chargé de l'exécution des travaux, au projet ;
- 2.5 La gestion, le contrôle et la surveillance de la conformité des travaux, des fournitures, des équipements et des matériaux, ainsi que leur fabrication et leur mise en œuvre, respectivement aux documents du projet approuvés, aux spécifications techniques du marché des travaux, aux qualités exigées, aux décisions prises par le Client et aux règles de l'art.

- 2.6 La réception des travaux par étape exige des procès-verbaux correspondants dans le cadre des textes contractuels avec des photos en appui. Dès l'implantation et jusqu'à l'achèvement total des travaux, des constats contradictoires seront effectués par l'Agent de surveillance et le Chef de chantier de l'Entreprise. Un croquis du corps d'état à réaliser, suivant le plan, sera dessiné dans un tableau et à prendre en photo. A chaque envoi de facture correspondante aux tranches de paiement de l'Entreprise, ces constats vont être envoyés avec le constat d'avancement qui indique que la tranche est atteinte. A part les photos, le constat par étape est écrit dans le journal de chantier avec des remarques éventuelles. L'Ingénieur de contrôle devrait trancher dès qu'il y a des problèmes d'ordre technique sur site.
- 2.7 L'agrément des dispositions prévues pour les ouvrages de protection (clôture de chantier suivant l'indication dans le CCTP), mode d'exécution des fouilles, etc.
- 2.8 L'agrément des matériaux, avant toute mise en œuvre, après justification par l'entreprise ou si le résultat n'est pas satisfaisant après une intervention éventuelle, sous réserve d'approbation préalable du bureau d'études et/ou du Laboratoire ;
- 2.9 La prise des dispositions concernant le respect des directives du laboratoire relatives au contrôle de l'exécution et de la mise en œuvre des différents matériaux ;
- 2.10 L'approbation des mesures de préservation et d'atténuation des impacts environnementaux des travaux de construction et de méthodes d'exécution prévues par l'Entreprise.

3. Le contrôle administratif et financier du chantier :

- 3.1 La recherche et l'examen, d'une manière générale, de toutes les dispositions techniques optimisant l'utilisation des ressources financières ; il est très important de prêter attention au fait que **le contrat des travaux est à prix global et forfaitaire** ;
- 3.2 La prise en compte journalière sous forme de **CONSTATS DE MESURE**, des quantités de travaux réalisés par l'Entrepreneur ;
- 3.3 L'établissement journalier du **JOURNAL DE CHANTIER** où seront mentionnés les faits et les éléments marquants de la journée (conditions atmosphériques, nature et localisation des travaux, avancement des travaux) ;
- 3.4 La tenue du **CAHIER DES CONSTATS CONTRADICTOIRES** ;
- 3.5 L'établissement, à la fin de chaque mois de la situation des travaux ;
- 3.6 L'établissement des décomptes provisoires et des situations mensuelles selon les directives d'UNICEF
- 3.7 L'établissement des rapports pour rendre compte au Client du déroulement des travaux, ainsi que l'informer des retards et/ou des problèmes persistants et lui proposer des solutions et des perspectives à venir ; la fréquence des rapports est définie dans les TDR.

Le Consultant doit établir en DEUX (2) exemplaires :

3.7.1 Un rapport d'établissement comprenant :

- Un plan de situation du projet (sur une carte à l'échelle adéquate) ;
- Une présentation du projet incluant les aspects environnementaux (biophysique et socio-Économique) ;
- Une description du projet, date de notification, date d'implantation ;

- . Le planning opérationnel d'intervention ;
- . Une description des moyens mis en œuvre : personnel, matériels, l'organisation du personnel,
- . Plan de masse et PV d'implantation ;
- . Une conclusion.

Le rapport d'établissement sera soumis au Client dans un délai de deux semaines à partir de la date de notification de démarrage des travaux à l'Entrepreneur chargé de L'exécution des travaux.

3.7.2 Un rapport mensuel comprenant :

- . La description du projet (objet, titulaire des travaux et du contrôle, situation géographique, coût, début et délai d'exécution),
- . L'avancement physique des travaux avec pourcentage par corps d'état,
- . Les problèmes et les dispositions techniques retenues et peaufinées en cours d'exécution et les perspectives à venir ;
- . L'application des mesures de préservation de l'environnement et d'atténuation des impacts environnementaux des travaux d'aménagement,
- . L'évolution des dépenses et la projection de celles-ci jusqu'à la fin des travaux,
- . un plan comportant une courbe présentant la variation de *planning opérationnel d'intervention*, Demandé avec les documents d'exécution auprès de l'Entreprise, ou mis à jour au début du chantier et ceux réellement réalisés accompagnée d'un commentaire (en abscisse le temps et en ordonnée les travaux),
- . Une récapitulation des résultats des essais d'agrément et de qualité pendant le mois,
- . Les changements du projet vis-à-vis du plan d'exécution approuvé,
- . Les prestations effectuées par la mission de contrôle pendant le mois ;
- . *Journal de chantier*
- . *PV de constatation à chaque étape*
- . Les photos correspondantes.

Le Rapport mensuel sera soumis au Client dans un délai deux semaines à partir de la fin du mois.

3.7.3 Un rapport final comprenant :

- . Un plan de situation du projet (sur une carte à l'échelle adéquate),
- . Une présentation du projet incluant les dimensions environnementales,
- . Les mesures de préservation et d'atténuation des impacts environnementaux des travaux D'aménagement,
- . Une description du projet,
- . Les problèmes et les dispositions techniques retenues et peaufinées en cours d'exécution ;
- . Les propositions d'amélioration de la synergie entre l'UNICEF, les Bureaux d'Etudes et les titulaires ;
- . Une récapitulation des résultats des essais d'agrément et de qualité,
- . L'évolution financière du projet (celle des travaux et celle du contrôle),
- . Les modifications apportées vis-à-vis du plan d'exécution approuvé,
- . Les recommandations sur l'entretien et sur la future exploitation de l'ouvrage,
- . Les plans de recollement,
- . Les photos correspondantes.

- Une conclusion.

Le rapport final sera soumis au Client dans un délai d'un mois à partir de la date de la réception provisoire des travaux.

3.7.4 Un rapport final de clôture du projet comprenant :

- Un plan de situation du projet (sur une carte à l'échelle adéquate),
- Une présentation du projet incluant les dimensions environnementales,
- Les mesures de préservation et d'atténuation des impacts environnementaux des travaux d'aménagement,
- Une description du projet,
- L'évolution financière du projet (celle des travaux et celle du contrôle),
- Les recommandations sur l'entretien et sur la future exploitation de l'ouvrage,
- Les photos correspondantes.
- Une conclusion.

Le rapport final de clôture du projet sera soumis au Client dans un délai d'un mois à partir de la date de la réception définitive des travaux.

4. La préparation et la notification de tous les ordres de service, en particulier :

La signature des ordres de service à caractère technique et n'ayant pas d'incidence financière sur le montant du marché. Ampliation de ces ordres de service doit être adressée auprès de l'Unité Construction de UNICEF. La préparation et la présentation à la signature du Chef de Projet de l'UNICEF de l'ordre de service particulier, ordonnant le commencement des travaux avant la notification de l'approbation du marché, ou d'un ordre de service ordonnant la cessation des travaux.

5. Le contrôle administratif et suivi contractuel du chantier à savoir :

- 5.1 La préparation des pièces, concernant le cautionnement et le nantissement des marchés, en ce qui concerne les mainlevées ou autres formalités, et leur présentation à UNICEF ;
- 5.2 La présentation et l'établissement des projets d'avenant, de décision de réévaluation, de sursis d'exécution, la remise de pénalités ;
- 5.3 L'examen des réclamations de l'Entreprise, et des réserves à soumettre avec avis et propositions UNICEF ;
- 5.4 Le suivi du planning de construction et la comparaison des rendements réalisés par l'Entrepreneur chargé de l'exécution des travaux par rapport au programme de construction prévisionnel figurant au contrat et d'évaluer les mesures correctives proposées par l'Entreprise.
- 5.5 Le suivi des échéanciers intermédiaires (paiement et travaux) en fonction de l'avancement, selon les spécifications du marché des travaux,
- 5.6 La présentation au Maître d'Ouvrage des attachements éventuels des intérêts moratoires.
- 5.7 Le traitement immédiat, après saisie, des problèmes ou des dossiers administratifs et/ou techniques relatifs aux travaux, de manière à ce que l'Entrepreneur ne puisse invoquer un retard de ce fait.
- 5.8 La présentation immédiate au Maître d'Ouvrage de la solution aux problèmes pour lesquels son avis est requis.
- 5.9 Le contrôle périodique des prestations des agents chargés de la surveillance, en particulier, leur présence permanente avec autorité effective sur les lieux de service de mise en œuvre.
- 5.10 L'organisation d'une réunion de chantier périodique (tous les quinze (15) jours assurer par

L'Ingénieur chargé de contrôles avec les partenaires pour assurer la réalisation des travaux suivant
Les normes et les qualités requises et résoudre les problèmes sur chantier

Pendant les travaux, le Consultant analyse la solution proposée en recherchant ou en reconsidérant des dispositions techniques, dans le but de réduire les délais d'exécution ou d'éviter les retards de l'exécution.

6. Les réceptions techniques, provisoires et définitives. Les réceptions techniques et définitives seront effectuées avec l'équipe technique de Construction de l'UNICEF. Cet effet, les prestations et interventions nécessaires pour la réception définitive des travaux, seront exécutées sans rémunération supplémentaire. Tous les frais y afférents sont censés être compris dans les prix du Titulaire.
7. L'assistance à UNICEF pour la résolution des litiges pouvant survenir avec l'Entrepreneur chargé de l'exécution des travaux ou avec les tiers et pour tout problème particulier lié à l'exécution du marché des travaux.

Le Titulaire devra étudier et soumettre à UNICEF, toutes suggestions sur les modifications éventuelles à apporter au projet d'exécution et tenir informée UNICEF de tout événement pouvant entraîner des retards dans l'exécution des travaux et faire des recommandations pour remédier à ces retards.

8. L'élaboration d'un manuel de gestion et d'entretien pour assurer la pérennisation de l'infrastructure. Ceci sera livré après la réception provisoire des travaux aux communautés bénéficiaires du projet.

9. Résumé : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SUPERVISION ET CONTROLE DE QUALITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSES EQUIPEES EN MOBILIER, DE CABINES DE LATRINES ET POINTS D'EAU

SERVICES

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SUPERVISION ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION 80 SALLES DE CLASSE EQUIPEES EN MOBILIER, LA CONSTRUCTION DE CENT CINQUANTE-QUATRE (154) CABINES DE LATRINES ET TREIZE (13) POINTS D'EAU DANS LES PROVINCES DU BATHA, HADJER-LAMIS, LOGONE ORIENTAL ET MANDOUL DU PROJET PREAT.

1. Phase Préparatoire de l'intervention sur le terrain. - En étroite collaboration avec l'équipe technique de l'unité Construction de l'UNICEF.

- Assister à la réunion d'information organiser par l'équipe de Construction de l'UNICEF avant la remise des offres ;
- Consultation des dispositions techniques, administratives et financières prévues dans les contrats signés avec les organismes d'exécution ;
- Mise au point des outils, documents et moyens nécessaires à la réalisation de la mission de supervision des travaux ;
- Sensibilisation des équipes de contrôle aux exigences techniques du projet et mise en garde des actions correctives dans le cas d'identification d'anomalies dans le déroulement des activités ;
- Information et prévention contre les accidents au niveau de l'école avant, pendant et après les travaux ;
- Levée topographique du domaine scolaire avec des positions des infrastructures existantes et le projet à réaliser ;
- Contrôler et approuver les dispositions générales prises par l'Entrepreneur chargé de l'exécution des travaux ;
- Information et prévention contre les accidents au niveau de l'école avant, pendant et après les travaux.

2. Phase de Suivi et Contrôle de Qualité. - Elle consiste à :

- S'assurer du respect des normes de construction, des conditions de travail et des modes d'exécution prévus dans les contrats ;
- Rendre des visites deux fois par mois sur chaque site pour constater l'état d'avancement et la conformité des travaux par rapport aux demandes de décaissement faites par les entreprises ;
- Rédiger des rapports bimensuels contenant la situation site par site et l'analyse du déroulement des opérations. Ces documents de travail permettront aux deux parties d'affiner la stratégie et d'optimiser l'évolution globale des activités ;
- Gérer, contrôler et surveiller la conformité des travaux, des fournitures, des équipements et des matériaux, ainsi que leur fabrication et leur mise en œuvre, respectivement aux documents du projet approuvés, aux spécifications techniques du marché des travaux, aux qualités exigées, aux décisions prises par le Client et aux règles de l'art.
- Faire la réception partielle par rubriques de tâches achevées.

3. Phase de Réception des Ouvrages. - Le Bureau d'Etudes aura pour obligation de :

- Organiser les séances de réceptions techniques et provisoires des ouvrages en présence de l'équipe de technique de l'unité de construction de l'UNICEF.
- Préparer, en conformité avec les clauses contractuelles des marchés de travaux, les rapports de réception des travaux et les certificats d'achèvement.
- Veiller à ce que l'organisme d'exécution réalise les actions nécessaires pour lever les réserves exprimées lors de la réception technique des ouvrages, dans le délai imparti.
- Visiter, avec les titulaires, les travaux après les délais de garantie (1an) et d'émettre les recommandations pour les corps d'ouvrage qui devraient être réparés avant la réception définitive.
- Etablissement d'un manuel de gestion pour les comités d'Entretien des ouvrages construits.

ARTICLE 1.03. Prestations AU TITRE DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Le Titulaire agira au nom d'UNICEF pour les prestations de surveillance en particulier :

1. La surveillance de l'exécution des travaux conformément au projet d'exécution approuvé, aux plans contractuels, aux prescriptions des C.C.A et ses annexes et aux ordres de service, et ce, sur chaque poste de l'Entreprise ;
2. Le contrôle des caractéristiques des matériaux utilisés et leur conformité avec les normes prescrites avec un décalage dans le temps suffisamment court pour corriger l'Entreprise en cas de dérive ;
3. Le contrôle de la mise en œuvre des matériaux et de l'exécution des travaux en atelier ;
4. Les réceptions géométriques des différentes natures d'ouvrages, ainsi que l'exactitude des côtes du terrain naturel figurant sur le projet approuvé ;
5. La vérification des stocks sur le chantier ainsi que le contrôle des matériels affectés à chaque Poste.

ARTICLE 1.04. PRESTATIONS AU TITRE DE LA COORDINATION GENERALE

D'une manière générale, l'activité du chantier devant se plier aux programmes précis des travaux, en conséquence, le Titulaire devra coordonner l'activité de l'Entreprise avec celle de différents intervenants. (DREN- Communauté bénéficiaire) afin de garantir une exploitation satisfaisante dans des conditions de sécurité acceptables pour chacune des parties. Pour faire face aux situations imprévues, le Titulaire devra être équipé de moyens de communication permettant un échange permanent d'informations avec l'Unité Construction d'UNICEF N'Djamena.

Outre la coordination des travaux, il est à noter que les travaux objet de l'appel d'offre, pourraient être adjugés à des entrepreneurs différents, site par site. Le Titulaire devra organiser chaque planning et chaque phasage des prestations et des travaux en tenant compte des contraintes qui y seront assujetties.

ARTICLE 1.05. AUTRES PRESTATIONS

1. Assistance à UNICEF pour l'étude des éventuelles modifications du projet : Le Titulaire devra, si cela s'avère nécessaire, étudier en cours de travaux, les plans complémentaires, les rectifications ou les aménagements des documents initiaux, tenant compte des conditions locales ou des modifications apportées au projet.

2. Assistance à UNICEF pour les éventuels litiges pouvant survenir en cours des travaux.
3. Définitions des Prix. - Prix et Réductions
 - 3.1 Les offres devront être exprimées en XAF. Les éventuelles remises de prix ou facilité de paiements doivent être spécifiées sur les documents de soumission,
 - 3.2 Les prix devront être valables pour toute la durée de la prestation,
 - 3.3 Les soumissionnaires sont priés d'utiliser les tableaux en Annexe 1 pour soumettre leurs prix. Les informations complémentaires s'il y a lieu devront être annexées aux offres.

PRIX n°1 : FRAIS DU PERSONNEL.

Prix n° 1.1 Forfait mensuel rémunérant le(s) Ingénieur(s) chargé(s) du contrôle systématique des Chantiers pour l'exécution des prestations définies dans les TDR en annexe, y compris :

- Le salaire de base
- Les charges sociales ;
- Les avantages ;
- Les primes diverses.

Prix n° 1.2 Forfait mensuel rémunérant de(s) Agent(s) chargé(s) de la surveillance permanente du Chantier pour l'exécution des prestations définies dans les TDR en annexe, y compris :

- Le salaire de base
- Les charges sociales ;
- Les avantages ;
- Les primes diverses.

En cas d'absence d'un agent quel que soit le motif, il est déduit, par journée d'absence, une fraction d'un trentième (1/30) de ces prix mensuels.

PRIX n° 2 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT.

Prix n° 2.1 Forfait mensuel correspondant au coût d'établissement des rapports et de tous documents Demandés dans le présent contrat, y compris :

- Toutes fournitures des bureaux et bureautiques nécessaires ;
- Les éditions ;
- Les frais généraux.

Prix n°2.2 Forfait mensuel correspondant aux frais de siège, frais de communications et d'énergie et Divers, afférents à la réalisation du présent contrat et nécessaire pour la bonne exécution de la mission, y compris frais généraux.

PRIX 3 : FRAIS DE DEPLACEMENT – HEBERGEMENT

Prix n° 3.1 Forfait mensuel correspondant aux frais de déplacement nécessaires des ingénieurs de Contrôle pour les visites systématiques des chantiers pour mener à bien sa mission, et ce, pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours pour l'ensemble des sites, y compris frais de transport aller et retour, hébergement (loyer, repas, etc.) et frais généraux.

Les déplacements sont pour :

- Tous déplacements de l'ingénieur de site en site ainsi que des sites au bureau de la DREN dans le cadre de sa mission.
- Un aller et retour de chaque ingénieur du lieu de recrutement au site d'affectation.
- Au cas où, un de(s) agent(s) se trouve empêcher pour diverses raisons, un aller et retour pour de(s) (l') agent(s) remplaçant.

Prix n° 3.2 Forfait correspondant aux frais de déplacement nécessaires des agents de surveillant Permanent sur chantier pour mener à bien sa mission, et ce, pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours pour chaque site, y compris frais de transport aller et retour, Hébergement (loyer, repas, etc. ...) et frais généraux.

Les déplacements sont pour :

- Tous déplacements des agents du site d'implantation au bureau de la DREN dans le cadre de sa mission.
- Un aller et retour de chaque agent du lieu de recrutement au site d'affectation.
- Au cas où, un de(s) agent(s) se trouve empêcher pour diverses raisons, un aller et retour pour de(s) (l') agent(s) remplaçant.

FICHE D'INSCRIPTION DU BUREAU D'ETUDES

Appel d'offres réf : AO/TCHAD/19/9151990

TRES IMPORTANT : CETTE PARTIE, DUMENT REMPLIE, DOIT ETRE RETOURNEE
ACCOMPAGNEE DE VOTRE OFFRE DE PRIX A L'ADRESSE INDIQUEE CI DESSUS.

OFFRE

TERMES DE FOURNITURE DE SERVICE OFFERTS

REMISES DE PRIX

NOTE : AUCUN PAIEMENT NE PEUT SE FAIRE AU COMPTANT. LES PAIEMENTS SERONT FAITS PAR VIREMENT BANCAIRE.

.....

Conformément à l'appel d'offres ci-joint et sous réserve de toutes les conditions y relatives, le soussigné propose et accepte, si la présente offre est retenue valable dans un délai de 30 jours civils à compter de la date d'ouverture du pli qui la contient, de fournir la prestation du service pour lequel un prix est indiqué au regard de chaque service, dans le délai et au lieu indiqué.

NOM DU BUREAU D'ETUDES

TEL

EMAIL

ADRESSE

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE

DATE / / 2019

SIGNATURE

ACCUSE DE RECEPTION

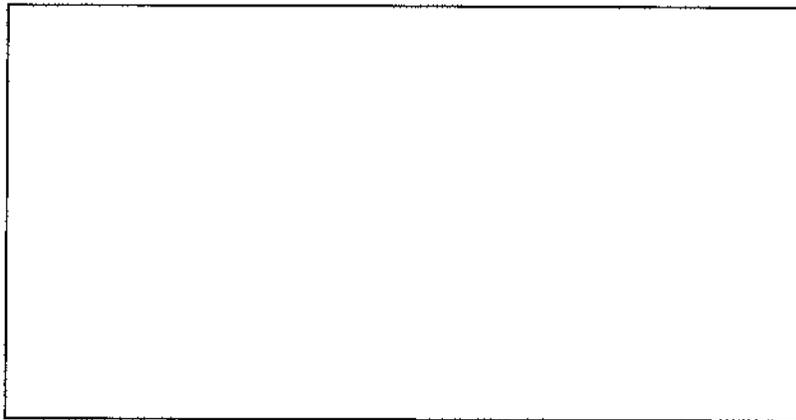
A retourner dès réception à

UNICEF

Section Approvisionnement

Bureau UNICEF Route de l'aéroport, BP :1039 N'Djamena

Nous soussignons,



Reconnaissons avoir reçu l'appel d'offres **AO/TCHAD/19/ 9151990** et déclarons notre intention

D'y participer

De ne pas y participer

Date :

Nom et titre :

Signature

ANNEXE 1 : CADRES DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Lot 1 : Suivi et contrôle des travaux de construction de 34 salles de classe, 65 latrines et 7 points d'eau dans 9 écoles dans les Provinces du Batha et du Hadjer-Lamis					
I	DESIGNATIONS DES PRIX	UNITE	QTE	P.U	MONTANT
	1. HONORAIRES DU PERSONNEL:				
1.1.	Ingénieur chef de mission (01) Homme. jour :XAF	H.mois	6		
1.2.	Agent(s) chargé(s) de la surveillance sur chantier (01) L'homme (par site) mois:XAF	H.mois	6 mois X 9 écoles		
	TOTAL FRAIS DU PERSONNEL				
II	DESIGNATIONS DES PRIX				
	2. FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
2.1.	Edition des rapports d'avancement des travaux :XAF	Mois	6		
2.2.	Frais de siège L'unité :.....XAF	Mois	6		
2.3.	Fonctionnement et location de véhicule pour la mission de supervision :XAF	Mois	6		
	TOTAL FRAIS FONCTIONNEMENT				
	TOTAL HORS TVA				

Estimé le présent tableau des prix unitaires à la somme de (somme en toutes lettres) XAF (.....) –

Date :

Nom et titre :

Signature

Lot 2 : Suivi et contrôle des travaux de construction de 46 salles de classe, 89 latrines et 6 points d'eau dans 13 écoles dans les Provinces du Logone Oriental et Mandoul

I	DESIGNATIONS DES PRIX	UNITE	QTE	P.U	MONTANT
	1. HONORAIRES DU PERSONNEL:				
1.1.	Ingénieur chef de mission (01) Homme. jour :XAF	H.mois	6		
1.2.	Agent(s) chargé(s) de la surveillance sur chantier (01) L'homme (par site) mois:XAF	H.mois	6 mois X 13 écoles		
	TOTAL FRAIS DU PERSONNEL				
II	DESIGNATIONS DES PRIX				
	2. FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
2.1.	Édition des rapports d'avancement des travaux :XAF	Mois	6		
2.2.	Frais de siège L'unité :XAF	Mois	6		
2.3.	Fonctionnement et location de véhicule pour la mission de supervision :XAF	Mois	6		
	TOTAL FRAIS FONCTIONNEMENT				
	TOTAL HORS TVA				

Estimé le présent tableau des prix unitaires à la somme de (somme en toutes lettres) XAF (.....) –

Date :

Nom et titre :

Signature

ANNEXE 2 : LISTE DES SITES - DECOMPOSITION DES LOTS

N°	PROVINCE	IDENPC	IPEP	ETABLISSEMENT	SDC	Latrines			Points d'eau	
						Latrines G	Latrines F	Total		
Lot 1	1	BATHA	BATHA OUEST	DJEDAA	ABOULIHE	3	2	3	5	0
	2	BATHA	BATHA OUEST	KOUNDJOUROU HARAZE	AMKHAROUBA	4	2	6	8	1
	3	BATHA	BATHA OUEST	KOUNDJOUROU HARAZE	DOURMAME	3	2	2	4	0
	4	BATHA	BATHA OUEST	KOUNDJOUROU HARAZE	MAHAGAR	4	3	5	8	1
	5	HADJAR LAMIS	DABABA	DABABA RURAL	NDIEDJI RASALFIL	4	4	4	8	1
	6	HADJAR LAMIS	DABABA	DABABA RURAL	WALATFAY	4	4	4	8	1
	7	HADJAR LAMIS	DABABA	TARBARO	WORO	4	2	6	8	1
	8	HADJAR LAMIS	DAGANA	KARAL	ADRIK	4	4	4	8	1
	9	HADJAR LAMIS	MASSAGUET	MANI	DANDI	4	3	5	8	1
TOTAL Lot 1 - Hadjer-Lamis et Batha					34	26	39	65	7	
Lot 2	10	LOGONE ORIENTAL	DE LA NYA	BEBONI	ROH-MAN	3	3	3	6	0
	11	LOGONE ORIENTAL	KOUH EST	BETI	DAN-DA	4	5	3	8	1
	12	LOGONE ORIENTAL	KOUH EST	BETI	KOUMATOU 2	3	3	3	6	0
	13	LOGONE ORIENTAL	MONT DE LAM	KOUH DOHOLO	DANMADJA	4	3	5	8	1
	14	LOGONE ORIENTAL	NYA PENDE	GORE	WAOU	4	3	4	7	0
	15	LOGONE ORIENTAL	PENDE	KARA	BANGRA	3	3	3	6	0
	16	MANDOUL	BAHR SARA	MOISSALA	SANODJO	4	4	4	8	1
	17	MANDOUL	BARH SARA	BEBORO	MASSA	4	4	4	8	1
	18	MANDOUL	BARH SARA	GOUMOU	DOBO-NADJILI	3	3	3	6	0
	19	MANDOUL	BARH SARA	ROUROU	LOGOLO	4	3	5	8	1
	20	MANDOUL	MANDOUL OCCIDENTAL	MOUROUM GOULAYE	KADJINGA1	3	2	4	6	0
	21	MANDOUL	MANDOUL ORIENTAL	BEBOPEN	WALIA/BEBOPEN	3	2	3	5	0
	22	MANDOUL	MANDOUL ORIENTAL	NGANGARA	SANDANA	4	3	4	7	1
TOTAL Lot 2 - Logone Oriental et Mandoul					46	41	48	89	6	
TOTAL					80	67	87	154	13	

ANNEXE 3 : FICHE DE PROPOSITION QUANTITATIVE

Une seule fiche de proposition quantitative doit être remplie par site selon la liste des sites en annexe 2

Si des informations supplémentaires sont requises, celles-ci doivent figurer en annexe de la fiche de proposition et porter mention du code de référence de l'école

Site :	Province		PREFECTURE	
Lot :	_____		_____	
Nom de l'école	Code saisi par école	Nombre de salles de classes à construire	Nombre de latrines	Nombre de points d'eau
Planning des travaux de construction				
Date de début du projet		Temps de mobilisation de l'entreprise		Durée de la période de construction
Plan d'action et programme de la prestation de service				
Temps de mobilisation du Bureau d'Etudes		_____	Date d'achèvement prévue	_____
		JJ/MM/AA AA		JJ/MM/AAAA
Commentaires sur le site :				
Prix				
Conformément aux stipulations de la présente demande de propositions et de toutes les sections qui la composent, le soussigné offre ses services de suivi et contrôle du chantier mentionné ci-dessus, pour le prix fixe de _____ (en chiffres) XAF de TCHAD _____				
_____ (en toutes lettres)) XAF de TCHAD.				

Date :

Nom et titre :

Signature

ANNEXE 4 : MODELE DE SOUMISSION

Objet des prestations : Suivi et Contrôle Qualité des Travaux de construction de quatre-vingt (80) salles de classe équipées en mobilier, cent cinquante-quatre (154) cabines de latrines et treize (13) points d'eau dans les provinces du Batha, Hadjer-Lamis, Logone Oriental et Mandoul du projet PREAT.

Nous soussignés, certifions avoir pris connaissance de l'ensemble du cahier des charges, en particulier : Le présent « Informations aux soumissionnaires » ; Le cahier des clauses administratives ; Les termes de référence ; La définition des prix unitaires ; Le tableau des prix unitaires et les éventuels amendements et le(s) cahier(s) des charges des travaux,

1. Offrons d'exécuter, achever et maintenir la totalité des dites prestations en conformité au dit dossier, pour la somme hors TVA de :

▪ Lot No 1 : (Somme en toutes lettres) XAF (.....) ;

2. Nous certifions avoir joint à notre soumission, le tableau des prix unitaires, ainsi que les tableaux de la décomposition des prix forfaitaires conformes au modèle donné en annexe ainsi que l'ensemble des pièces dont le dossier imposait la présentation dans le cadre de la soumission.

3. Nous engageons une fois notre offre acceptée de nous conformer aux dispositions des articles du cahier des clauses administratives.

4. Nous acceptons d'être liés par notre offre pour une période de quatre-vingt-dix-sept (97) jours, après la date limite de remise des offres. L'offre, une fois acceptée par UNICEF, constituera un marché irrévocable et sera réputée être le contrat liant les deux parties.

5. Nous reconnaissons que vous n'êtes pas obligés d'accepter l'offre moins disant, ni même de donner suite à l'appel d'offre, et que vous ne verserez aucune indemnité pour les dépenses encourues par nous lors de la présentation de notre offre.

6. Nous demandons que l'UNICEF se libère les sommes dues par elle, par virement au compte n° : ouvert à : Agence de : sous l'intitulé :

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature sur la présente offre.

Date :

Nom et titre :

Signature

ANNEXE 5 : LISTE DU PERSONNEL

Objet des prestations : **Suivi et Contrôle Qualifié des travaux de construction des Salles de Classe équipées en mobilier, latrines et points d'eau dans les Provinces de et de (1)**

« Remplir la liste suivant modèle ci-après »

NOM ET PRENOMS	QUALIFICATION DANS L'ENTREPRISE	SITE	DIPLOMES ET CERTIFICATS	ANNEES D'EXPERIENCE
LOT				
	▪ Ingénieur(s) chargé(s) du contrôle			
	▪ Agent(s) de surveillance			
	▪ Autre personnel jugé par le soumissionnaire nécessaire pour la bonne exécution des prestations.			

La liste doit être nominative et exhaustive.

Joindre, obligatoirement, à la présente liste :

- C.V. détaillé de chaque personnel dûment signé par l'intéressé (2),
- Les copies de ses diplômes dûment certifiés conforme à l'original.

LES PIECES JUSTIFICATIVES ILLISIBLES SONT CONSIDEREES COMME NULLES ET NON AVENUES.

Date :

Nom et titre :

Signature

1 : Préciser le lot auquel vous soumissionnez

2 : Le C.V. doit mettre en évidence le nombre d'année d'expérience ainsi que le nombre des missions réalisées et les détails des missions.

ANNEXE 6 : LISTE DU MATERIEL

Objet des prestations : **Suivi et Contrôle Qualité des travaux de construction des Salles de Classe équipées en mobilier, latrines et points d'eau au niveau de deux (02) Provinces du TCHAD... (3)**

« Remplir la liste suivant modèle ci-après »

DESIGNATION	MARQUE – IMMATRICULATION – REFERENCE	SITE D'AFFECTATION	APPARTENANC E
LOT			
Matériel			
Équipement			
Autres			

Joindre, obligatoirement, à la présente liste :

- Pièces justificatives du matériel ou équipement (4),

LES PIECES JUSTIFICATIVES ILLISIBLES SONT CONSIDEREES COMME NULLES ET NON AVENUES.

Date :

Nom et titre :

Signature

³ : Préciser le lot auquel vous soumissionnez

⁴ : La pièce justificative peut être une facture – carte grise – attestation de location...

ANNEXE 7 : DETAIL DES DELAIS DE PRESTATIONS PAR SITE

Le délai d'exécution de construction est de six (06) mois. Le commencement de prestations des bureaux d'études est le jour de la notification des entreprises de construction de commencer les travaux (voir annexe 2 : liste des sites)

LES PIECES JUSTIFICATIVES ILLISIBLES SONT CONSIDEREES COMME NULLES ET NON AVENUES.

Date :

Nom et titre :

Signature

ANNEXE 8 : CRITERES DE NOTATION

La notation des soumissionnaires, pour le classement des offres recevables, se fera en fonction de la note technique du bureau d'études. (Cf. Détails ci-après)

Détails de notation de l'offre technique sur 200 points :

- Expérience similaire du soumissionnaire :		20
- N = Nombre de mission similaire.		
- Si, N > 4 missions	20	
- Si, N < 4 missions	5	(par mission)
- Conformité TDR et Méthodologie proposée :		40
- Méthodologie (clarté, pertinence, délai) :		20
- Implication du Chef de mission : Bonne	20	
- Implication du Chef de mission : Assez bonne	14	
- Implication du Chef de mission : Médiocre	8	
- Méthodologie : Réponse aux objectifs de la mission		20
- Compréhension de la mission : Bonne	20	
- Compréhension de la mission : Assez bonne	14	
- Compréhension de la mission : Médiocre	8	
- Matériels proposés pour l'exécution de la Mission :		60
- Moyen de déplacement pour les ingénieurs de contrôle	Au prorata du lot	30
- Voiture 4x4 marque Hard Top	30	
- Voiture 4x4 marque Hilux	20	
- Moto type Cross et autres	5	
- Moyen de déplacement pour les agents de surveillance	Au prorata du lot	15
- Moto type Cross	15	
- Autres	7	
- Equipement d'édition		15
- ordinateurs laptop	5	
- ordinateurs desktop et imprimantes	2,5	
- appareils photos	5	
- appareils GPS	2,5	
- Qualification et compétence du personnel clé pour la mission		80
- Ingénieurs chargés de contrôle :	Au prorata du lot	40
- répartition de site par ingénieur	20	
- 1 ingénieur pour au plus 5 sites		Au prorata du lot
- 1 ingénieur pour 6 sites et plus		
- Diplôme : Ingénieur en BTP	20	
- Année d'expérience (max 10 points)	1	par année
- Nombre de missions similaires réalisées (max 10 points)	2	par mission
- Agent de surveillant permanent :	Au prorata du lot	40
- Si :		
- Diplôme : Ingénieur en BTP	10	
- Année d'expérience (max 10 points)	1	par année
- Nombre de missions similaires réalisées (max 10 points)	2	par année
- Si :		
- Diplôme : BTS en BTP	4	
- Année d'expérience (max 3 points)	1	par année
- Nombre de missions similaires réalisées (max 3 points)	1	par année

ANNEXE 9 : MODE DE PAIEMENT

TRANCHE	PERIODE	OBLIGATION DE REPORTING	OBSERVATION
25 %	A l'installation du bureau d'études, aux implantations et à l'exécution des travaux de fondation à 1,00 m du sol par site soit 45 jours	Rapport d'établissement contenant le rapport d'implantation et le planning opérationnel d'intervention. Plan de masse du terrain à joindre au rapport ainsi que les images des travaux en cours	Il faut que 100 % des sites contrôlés soient implantés et l'exécution des murs soient à 1,00 m du sol
28 %	Aux Elévations des murs au niveau du chaînage linteau soit 70 jours	Rapport d'établissement contenant le rapport d'implantation et le planning opérationnel d'intervention. Plan de masse du terrain à joindre au rapport et Rapport mensuel No.1. Journal de chantier exigé à joindre à ce rapport	Il faut que 100 % des sites contrôlés soient implantés et exécutés à cette hauteur
27 %	Réception technique des travaux soit 110 jours	Rapport No.3 PV de réception Technique. Journal de chantier exigé à joindre à ce rapport	100 % des sites
15 %	Réception provisoire des travaux soit 127 jours	Rapport final à la réception provisoire des travaux. Journal de chantier exigé à joindre à ce rapport	100% des sites
5 %	Réception définitive des travaux	Rapport final de clôture du projet à la réception définitive des travaux	100 % des sites

Remarque :

- Outre les stipulations des TDR, nous rappelons que les rapports du Bureau d'études - qui devront être appuyés par des photos et illustrations - font partie intégrante du dossier de paiement. L'envoi des journaux de chantier pour la période couverte par la facture est obligatoire.
- Nous raisonnons toujours en termes de site de travaux et de l'avancement des travaux par site, donc vos stratégies de Maîtrise d'œuvre devront en tenir compte.
- Toutefois pour des sites à problèmes, des limites de dérogations pourront être autorisées en fonction de la gestion administrative que le Bureau d'Etudes a présentée.